

gnent sa réputation et ses succès, dans la liste des Facultés dont le pays s'honore?... Mais, de nobles compensations lui sont ménagées. Qui de nous, Messieurs, ne lit pas, sans un juste sentiment d'orgueil, les noms de plusieurs de ses membres inscrits parmi ceux des plus illustres compagnies savantes, et n'a vu, avec joie, l'Académie impériale de médecine réserver dans ses rangs, naguère élargis, une place à l'un de nos éminents professeurs ?

Si, du domaine des Facultés, je porte mon regard sur l'enseignement secondaire, le tableau ne présente pas des points de vue moins satisfaisants. Notre Académie, l'une des plus avantagées de l'Empire, compte un lycée dans chacun des départements de sa circonscription. Cette faveur n'est point restée stérile, car la prospérité de ces établissements, dirigés par des hommes d'un mérite éprouvé, est telle que partout on se trouve dans la nécessité de pourvoir, par des constructions nouvelles, à leur population toujours croissante. A cette heure, le lycée de Lyon compte plus de 800 élèves ; celui de Bourg, né d'hier, vient d'obtenir du Conseil municipal de cette ville, une subvention de 80,000 francs pour agrandir ses bâtiments.

Quant aux collèges communaux, leur situation, il faut bien le reconnaître, n'est pas aussi prospère ; mais, en considérant quelle large source d'instruction le gouvernement a ouverte au chef-lieu de chaque département, l'état précaire de quelques-uns d'entre eux ne doit surprendre personne. Deux, pourtant, de ces établissements, sont dans une excellente voie : celui de Châlon, placé dans une ville importante, sous la direction d'un Principal habile ; celui d'Autun, confié à des mains non moins sûres et non moins capables, protégé, d'ailleurs, par le souvenir de deux frères du moderne Charlemagne, Lucien et Joseph Bonaparte, qui durent, peut-être, à l'enseignement reçu dans l'antique